

**BREVET D'INVENTION**

P.V. n° 883.428

N° 1.318.665

Classification internationale : \_\_\_\_\_

**Caméra silencieuse.**

MM. ANDRÉ CLÉMENT COUTANT et JACQUES MATHOT résidant en France (Seine).

Demandé le 29 décembre 1961, à 14<sup>h</sup> 20<sup>m</sup>, à Paris.

Délivré par arrêté du 14 janvier 1963.

*(Bulletin officiel de la Propriété industrielle, n° 8 de 1963.)**(Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'article 11, § 7, de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.)*

Pour rendre plus silencieuses les caméras modernes de prises de vues cinématographiques on a coutume de les disposer dans un caisson insonore pourvu d'une glace optique à l'avant et de hublots à l'arrière et sur les côtés, ces hublots étant destinés à permettre la vision de contrôle des différents cadrans et verniers de la caméra.

Malheureusement un caisson insonore est toujours lourd et encombrant et, par ailleurs, la glace optique placée devant l'objectif nuit en partie, à la bonne définition de l'image à enregistrer; on a également songé à améliorer le silence des caméras par des procédés mécaniques de haute précision afin de supprimer le caisson qui rend la caméra lourde et peu maniable; malheureusement, les résultats n'ont jamais été suffisants quant au silence obtenu, en raison de la grande sensibilité des microphones modernes utilisés pour l'enregistrement sonore.

Or, l'un des bruits importants de la caméra est dû à l'utilisation d'engrenages entre le moteur et l'obturateur réflecteur tournant de la caméra, appelé couramment viseur Reflex.

La présente invention a pour objet une caméra rendue tout particulièrement silencieuse du fait que le moteur entraîne directement l'obturateur réflecteur tournant, sans aucun engrenage intermédiaire.

Suivant une autre caractéristique de l'invention le moteur entraînant l'obturateur est disposé au-dessous de la caméra de façon à venir se placer devant l'épaule de l'opérateur quand le magasin disposé à l'arrière de la caméra repose sur son épaule, et il contribue ainsi à assurer un bon équilibre de l'appareil au cours de l'enregistrement.

Le dessin annexé montre schématiquement, à titre d'exemple, un mode de réalisation de la présente invention.

L'appareil 1 comporte, de la manière usuelle, un magasin 2 à l'arrière et son film 3 défile derrière l'objectif constitué par les lentilles 4 et 5; entre le film 3 et les objectifs 4 et 5 se trouve l'obturateur réflecteur tournant 6 entraîné directement par le moteur flottant 7 monté, avec interposition d'isolants en caoutchouc 8, dans un boîtier 9 et entraînant ledit obturateur réflecteur tournant par l'intermédiaire de disques en caoutchouc 10, le dispositif de visée est constitué, de façon classique par la loupe de visée 11, l'objectif de visée 12 la surface réfléchissante 13 et le verre dépoli 14 sur lequel se forme la même image que sur le film 3.

On conçoit qu'avec une telle réalisation de la caméra, non seulement on obtient le résultat recherché, de diminuer dans une très notable mesure le bruit, du fait de la suppression totale des engrenages, mais encore on réalise un appareil d'utilisation particulièrement pratique parce que l'utilisateur peut caler le boîtier du moteur contre son épaule, tandis que le magasin repose sur son épaule.

Il est du reste bien entendu que le mode de réalisation de l'invention qui a été décrit ci-dessus en référence au dessin annexé, a été donné à titre purement indicatif et nullement limitatif et que de nombreuses modifications peuvent être apportées sans qu'on s'écarte pour cela du cadre de la présente invention.

## RÉSUMÉ

1° Cette caméra est caractérisée en ce que le moteur entraîne directement l'obturateur réflecteur tournant sans aucun engrenage intermédiaire;

2° Le moteur entraînant l'obturateur est disposé au-dessous de la caméra, de façon à venir se placer devant l'épaule de l'opérateur quand le

[1.318.665]

— 2 —

magasin disposé à l'arrière de la caméra repose | un bon équilibre de l'appareil au cours de l'en-  
sur son épaule, et il contribue ainsi à assurer, | registrement.

ANDRÉ CLÉMENT COUTANT et JACQUES MATHOT

Par procuration :

BLÉTRY

